



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Conseil du 28 juillet 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Comité de pilotage de l'Investissement Territorial Intégré - Désignation des membres à voix délibérative

L'an deux mille vingt, le 28 juillet à 17h00, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville de Bastia, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 22 juillet 2020, les 40 conseillers communautaires.

PRESENTS :

ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTTE Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle.

ONT DONNE POUVOIR :

PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
LORENZI Thérèse	à	POLIFRONI Bruno
BATTESTI Gilles	à	BIAGGINI Jean-Jacques
MUSSIEMMA	à	PETRI-GUASCO Emmanuel

ABSENTS :

DE CASALTA Jean-Sébastien, SALGE Hélène, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean.

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Comité de pilotage de l'Investissement Territorial Intégré - Désignation des membres à voix délibérative

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Exécutif de Corse n°DEL 1504243 du 24 juillet 2015, retenant la candidature de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en qualité d'Autorité Urbaine en charge d'un Investissement Territorial Intégré du Programme Opérationnel Corse FEDER/FSE 2014/2020 ;

Vu l'approbation du Bureau du 19 septembre 2016 de la convention de désignation de la Communauté d'Agglomération de Bastia comme organisme intermédiaire en charge d'un Investissement Territorial Intégré du Programme Opérationnel Corse FEDER/FSE 2014-2020 ;

Vu l'approbation du Bureau du 19 septembre 2016 des documents de gouvernance de l'Investissement Territorial Intégré de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la convention de désignation de la Communauté d'Agglomération de Bastia comme organisme intermédiaire en charge d'un Investissement Territorial Intégré du Programme Opérationnel Corse FEDER/FSE 2014-2020, et la ville de Bastia comme partenaire, exécutoire le 12 janvier 2017 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 1^{er} juillet 2019 formulé sur le règlement du Comité de Pilotage de l'Investissement Territorial Intégré et sa composition ;

Vu la consultation écrite du Comité de Pilotage de l'Investissement Territorial Intégré, du 18 juillet au 8 août 2019, validant la nouvelle gouvernance, le règlement du Comité de Pilotage et sa composition ;

Vu le courrier du Président du Conseil Exécutif de Corse du 5 novembre 2019 nous autorisant à mettre en application le nouveau mode de gouvernance de l'Investissement Territorial Intégré, dont le règlement du Comité de Pilotage ;

Considérant que le conseil communautaire nouvellement installé doit procéder à la désignation des membres à voix délibérative du Comité de pilotage de l'Investissement Territorial Intégré de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

OBJET : Comité de pilotage de l'Investissement Territorial Intégré - Désignation des membres à voix délibérative

**DESIGNE
(A l'unanimité – Abstention M. Morganti)**

Pour entrer dans la composition du Comité de Pilotage de l'Investissement Territorial Intégré de la Communauté d'Agglomération de Bastia, les membres à voix délibérative au nombre de 7 titulaires et 5 suppléants répartis comme suit :

COLLECTIVITE	ELU TITULAIRE	ELU SUPPLEANT
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA Président de COPIL	Louis POZZO di BORGIO	
Commune de Bastia Vice-Président de COPIL	Pierre SAVELLI	
BASTIA	Emmanuelle de GENTILI	Serge LINALE
FURIANI	Pierre-Baptiste SIMONI	Marie-Dominique GIAMARCHI
SAN MARTINO DI LOTA	Marie-Hélène PADOVANI	Bruno POLIFRONI
SANTA MARIA DI LOTA	Martine PERFETTINI	Guy ARMANET
VILLE DI PIETRABUGNO	Michel ROSSI	Emmanuel PETRI-GUASCO

DECIDE

D'actualiser le règlement du Comité de Pilotage de l'Investissement Territorial Intégré avec les membres à voix délibérative titulaires et suppléants désignés pour entrer dans sa composition, comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification